

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA18 009 à OCA18 013** – Résolution CA18 09 0056 / Dossier 1183060007

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2018 :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8 et 8.2);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

**OCA18 014 à OCA18 018** – Résolution CA18 09 0057 / Dossier 1181388001

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2018 :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

**OCA18 019** – Résolution CA18 09 0058 / Dossier 1185176001

Ordonnance relative à la circulation à sens unique vers le nord sur la rue du Pont et à l'aménagement d'une bande cyclable à contresens :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 1° et 3°).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-huitième jour de mars deux mille dix-huit.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement